

## SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-trois septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal sur convocation du 19 septembre 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire. -----

**Étaient présents** : M. Jacques DURET, Maire,  
Mme Nicole DOUCHIN, M. Michel VENAULT, M. Pierre CORBET, Maires adjoints.  
Mmes Sophie CLÉMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, MM. Pierre-Marie LAMELLIÈRE, Franck VIGOT, Jean-Paul BOULLÉ, Olivier BELLENGER. -----

**Absent excusé et représenté** : M. François LEJEUNE pouvoir à Mme Nicole DOUCHIN -----

**Absents excusés** : Mme Sylviane TOLLA, M. Guy PONTIS -----

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole DOUCHIN

### **I. ACHAT DU TERRAIN AB 106 SIS ALLÉE DE LA COLLIÈRE :**

Monsieur le Maire revient sur la vente de la parcelle cadastrée AB 106 sise à Hauteville-plage pour laquelle le conseil municipal avait à l'unanimité, lors de la précédente séance du 28 août, décidé de faire une proposition d'achat de ladite parcelle à hauteur de 190 000 €. Aussi, après discussions avec Maître DESHAYES, notaire, la propriétaire du terrain en demande la somme de 195 000 €. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur ce prix. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise le maire à signer l'acte de vente. -----

### **II. ADMISSION EN NON-VALEUR :**

Monsieur le Maire soumet au conseil une liste d'admissions en non-valeur transmise par la Trésorerie de Coutances concernant des sommes qui ne sont plus recouvrables sur le budget du service assainissement, et dont le montant total s'élève à 151,03 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour admettre cette somme en non-valeur. -----

### **III. INFORMATION MUNICIPALE :**

Madame Nicole DOUCHIN fait part au conseil du courrier de remerciements adressé par l'association du FC SIENNE suite à la subvention qui lui a été accordée pour l'année 2019. -----

Séance est levée à 18 h 50.